

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 13 (1884)

Heft: 4

Rubrik: L'Exposition scolaire à Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *L'Exposition scolaire à Zurich.* — *Le Grand Conseil fribourgeois et la loi scolaire. (suite et fin).* — *Bilan géographique de l'année 1883.* — *Histoire de la pédagogie.* — *Correspondance. (suite et fin).* — *Bibliographies.*

L'EXPOSITION SCOLAIRE A ZURICH

Nous avons sous les yeux l'intéressant compte-rendu de M. Vonlanthen, inspecteur scolaire, l'un des trois délégués de la Direction de l'Instruction publique à l'Exposition nationale à Zurich. Nous désirerions le publier *in extenso* dans les colonnes du *Bulletin pédagogique* ; mais après le travail consciencieux de M. le directeur Michaud sur le groupe *Education et Instruction*, certaines parties feraient double emploi, ce qui est inévitable lorsque deux auteurs traitent le même sujet. Nous ne voulons cependant pas priver complètement nos lecteurs des données utiles que nous trouvons dans le rapport présenté par M. Vonlanthen sur le groupe 30 de l'Exposition nationale : c'est pourquoi nous en faisons quelques extraits.

.....Une faible partie du groupe 30 est consacrée à l'histoire de la pédagogie. On y voit une série de portraits de pédagogues célèbres, des manuscrits d'éducateurs renommés, des manuels, des dessins, divers travaux scolaires exécutés depuis le commencement de ce siècle. Relevons quelques maximes que nous avons notées dans cette partie historique :

« Tout ce qui fait de l'homme un homme est le véritable but de l'éducation. » (M^{me} de Staël.)

« Il faut que l'instituteur en tout temps sache attendre, travailler, espérer, aimer. » (Gauthey.)

« Que votre élève ne sache rien parce que vous le lui avez dit, mais parce qu'il l'a compris lui même. » (J.-J. Rousseau.)

« Ce qui n'est pas compris ne profite pas, et ce qui ne profite pas, nuit presque toujours. »

« C'est s'engager dans une route funeste que d'aspirer dans l'éducation à une suite de résultats prochains. »

Was Bedürfniss ist, ist Gottes Wille. (P. Theodosius.)

Ein allseitig ausgebildeter geistig und moralisch tüchtiger

Lehrer ist die beste Schulmethode, das beste Schulbuch und das beste Schulgesetz.

Notre but principal était de voir les progrès réalisés par d'autres cantons dans les différentes parties de l'enseignement primaire et secondaire, d'étudier les méthodes, les manuels, les procédés et le matériel scolaire en usage dans les meilleures écoles et dans les cantons les plus avancés dans l'instruction primaire. Sous ce rapport le groupe 30 n'est pas riche. Nous y trouvons peu de manuels et de procédés nouveaux, peu de progrès dans la pédagogie spéculative.

Tous les cantons ont exposé leurs lois, leurs règlements, tous les manuels prescrits ou prévus par les programmes comme ceux qui ne sont que tolérés. Il serait oiseux de les mentionner tous ; je ne signalerai que ceux qui me semblent marquer un progrès réel.

Langue maternelle. — Glaris, Argovie, Soleure, Appenzell (Rh. Int.) et Valais (écoles allemandes) exposent le livre de lecture de Gerold Eberhardt, précédé d'un syllabaire illustré. Citons les matières renfermées et la marche suivie dans le deuxième livre, destiné au cours inférieur. Il est divisé en deux parties.

I. Exercices d'intuition, de jugement et, de langue, en 51 morceaux :

a.) L'école. b.) La maison. c.) L'homme. d.) Les animaux domestiques. e.) Le jardin. f.) Le champ. g.) La prairie. h.) La forêt. i.) L'eau, l'air, le firmament.

II. Morceaux de lecture propres à éveiller le sentiment moral et religieux de l'enfant et tirés :

a.) De la vie usuelle. b.) De l'Histoire sainte. c.) De recueils de prières.

La méthode Eberhardt est suivie avec intérêt par l'enfant ; elle est facile pour le maître et l'élève.

En prenant l'intuition pour base, Eberhardt développe les facultés de l'enfant par les notions élémentaires qu'il lui communique ; il élargit graduellement les horizons devant son jeune élève par les anecdotes, par les traits historiques, par les connaissances pratiques usuelles qui enrichissent les manuels des degrés supérieurs.

.....Nous constatons qu'en fait de livres de lecture, la Suisse allemande est mieux fournie que la Suisse française. Aussi saluons-nous de grand cœur l'*Ami de l'enfance* qui nous offre son syllabaire d'après la méthode analytico-synthétique.

Arithmétique. — La Suisse romande s'attache généralement à la méthode Ducotterd qui, à mon avis, n'a pas rencontré à l'Exposition nationale de concurrents redoutables. Quoique susceptible de modifications peu importantes, elle a fait ses preuves. Une meilleure méthode est encore à créer.

Géographie. — Cette branche nous offre une véritable profusion, non de manuels, mais de cartes et de reliefs de toute

dimension. Les travaux en relief exposés par les membres du corps enseignant figurent très honorablement à côté même de ceux d'ingénieurs...

Signalons la carte topographique de Zurich (avec courbes de niveau) système Wild, et l'atlas topographique de la Suisse en 22 séries ou livraisons (avec courbes de niveau), par Dufour. Il serait à désirer qu'on dotât de ce dernier travail l'École normale d'Hauterive ainsi que les différentes sections du collège. On peut former le même vœu au sujet du *Schulatlas* de Stieler, à 5 francs.

Quant à la *pédagogie*, on a eu surtout en vue de donner une idée de la marche de l'instruction primaire en Suisse, du travail du corps enseignant, des expériences faites avec les procédés employés. Ce but n'a pas été pleinement atteint. Nous trouvons des brochures, des rapports, des notices historiques, etc. Nous n'avons à signaler que deux traités de pédagogie vraiment remarquables : Le *Guide pratique de l'instituteur*, par M. le recteur Horner, et le *Manuel de pédagogie*, par M. Daguét...

Le chant est cultivé dans toutes les écoles des cantons allemands. Ce sont les recueils de Schamblin et de Weber dont on se sert généralement pour cet enseignement.

Le *dessin* joue un grand rôle dans les écoles de la Suisse allemande ; il y semble étroitement lié à l'écriture.

Je n'ai pas vu de méthodes de dessin *prescrites* pour écoles primaires ; j'en conclus que cette branche est partout facultative. Elle est, par contre, portée fort loin dans des écoles libres complémentaires, industrielles, commerciales.

Je fus surpris de ne trouver en fait d'*hygiène* que peu de manuels spéciaux. Ce sont en général, des statistiques, des revues, des rapports, à côté d'objets de pansements, d'appareils, de petites pharmacies, etc.

Ouvrages manuels et économie domestique — Il y a profusion d'ouvrages manuels exposés dans un ordre parfait et représentant tous les genres. Ces travaux font honneur au goût, au zèle, à la persévérance des jeunes écolières et de leurs maîtresses.

L'économie domestique exhibe des manuels, quelques cahiers et quelques compositions d'élèves.

Quant aux *bancs d'école*, nous n'en avons pas trouvé qui soient préférables à nos bancs d'Hauterive, ni à ceux qui sortent de la fonderie (pieds en fonte)...

Mentionnons brièvement une autre partie intéressante et importante de l'Exposition scolaire. Au centre même du groupe 30, nous rencontrons les écoles d'art et les écoles professionnelles dont l'existence se manifeste par la plus grande activité à côté de nos écoles industrielles et commerciales. L'École des Arts industriels, à Genève, est loin d'être isolée en Suisse. Le Technicum de Winterthour, créé en 1874, avec 150 élèves réguliers en moyenne, 140 élèves bénévoles et 20 professeurs, forme des architectes, des mécaniciens, des chimistes, des géomètres, des peintres, des

dessinateurs et des commerçants. L'École libre de perfectionnement de Saint-Gall, l'École de dessin et modelage de Bâle, le Directoire commercial de Saint-Gall ont pour but d'appliquer l'art du dessin à l'industrie par des méthodes essentiellement pratiques. Elles préparent ainsi les chefs d'ateliers, les innombrables ouvriers et les artisans qui peuplent les cantons industriels. Soleure possède une école de veillée commerciale, de dessin et d'architecture ; Töss, une école professionnelle avec programme pour classes industrielles. Les travaux des élèves de ces écoles ne laissent rien à désirer.....

Les notes obtenues aux examens des recrutables en 1882 ainsi que les exercices de rédaction, figurent aussi au groupe 30. Hélas ! j'ai été amené à faire d'amères réflexions sur le degré d'instruction d'un nombre trop considérable de nos jeunes recrues. A côté d'assez bons travaux il s'en trouve de pitoyables. En consultant tous les renseignements possibles, j'en suis venu à constater que plusieurs cantons doivent leurs succès dans les examens fédéraux plutôt à leurs nombreuses écoles secondaires, qui sont très fréquentées, qu'à leurs écoles primaires.



Le Grand Conseil fribourgeois et la loi scolaire

(Suite et fin.)

L'article 20, qui interdit tous les congés individuels d'été, règle ainsi la question si délicate de l'alpage :

« Aucun élève ne peut prendre du service pendant l'alpage, avant son émancipation. Toutefois des exceptions peuvent être autorisées par l'inspecteur dans des cas de nécessité absolue et aux conditions suivantes :

- a) Lorsque l'élève a atteint sa treizième année ;
- b) Lorsqu'il appartient au cours supérieur de l'école et qu'il a subi un examen satisfaisant et obtenu en moyenne la note 3 sur les branches prévues par le programme d'examen fédéral des recrutables. »

Les législateurs ont voulu, par l'article 20, armer les inspecteurs contre les exigences des parents et leur tracer une règle dont ils n'auront pas à se départir.

Si nous nous plaçons uniquement au point de vue de l'instruction primaire, nous devons reconnaître que c'est une sage mesure que d'interdire l'alpage aux enfants âgés de moins de treize ans. La condition énoncée *litt. b* sera pour ceux qui se disposent à solliciter un congé d'été un puissant moyen d'application.

Un de nos hommes d'école des plus autorisés a fait dans un journal de notre canton, une réserve, une observation très pratique au sujet de l'art. 20.

« Pour obtenir une autorisation d'alpage, dit-il, il faudra avoir atteint l'âge de treize ans et prouver dans un examen qu'on possède un degré de connaissances déterminé. C'est très bien pour les localités qui envoient deux ou trois élèves seulement à la montagne. Mais pour les localités essentiellement alpestres et dont les familles en grand nombre se transportent au chalet, la mesure est insuffisante et inapplicable. La vraie